



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PASSAGE DU TOUR DE FRANCE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 30 juin 2022

Mardi 5 juillet 2022

La 4ème étape de la 109ème édition du Tour de France traversera le département du Pas-de-Calais le mardi 5 juillet 2022.

Cette étape reliera Dunkerque à Calais. Le départ de la caravane s'effectuera à 11h15, celui des coureurs à 13h15. 43 communes du Pas-de-Calais seront traversées. L'arrivée des coureurs est prévue à 17h15 à Calais.

- **Mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat**

Le préfet a souhaité que l'ensemble des forces de sécurité (police nationale, gendarmerie nationale, service départemental d'incendie et de secours et sécurité civile) accompagne cet événement sportif et populaire.

En complément des forces engagées sur l'ensemble du Tour de France, **510** agents de la police nationale, **672** militaires de la gendarmerie nationale et **81** sapeurs-pompiers sécuriseront cet événement dans le Pas-de-Calais. **7** postes de secours seront également présents sur le parcours.

En amont, plusieurs réunions se sont tenues avec les services de l'Etat et les collectivités concernées, en lien avec l'organisateur, afin de déterminer les mesures de sécurité et les restrictions de circulation.

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) sera activé en préfecture du Pas-de-Calais pendant cette journée, réunissant l'ensemble des services concernés.

Le tracé de l'épreuve est disponible sur le site officiel du Tour :

<https://www.letour.fr/fr/etape-4>

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- **Impact sur la circulation**

La circulation et le stationnement sur le territoire concerné par le passage du Tour seront réglementés par arrêté préfectoral du 20 juin 2022 (en pièce jointe).

De manière générale :

- Il sera formellement interdit de stationner le long de l'itinéraire en empiétant sur la chaussée au risque d'entraver la course du lundi 4 juillet 2022, 14h, jusqu'au mardi 5 juillet 2022 18h05. Les véhicules gênants seront enlevés et mis en fourrière.
- La circulation sur les voies empruntées par le Tour de France cycliste 2022 sera interdite à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officielle de l'organisation, 1 heure avant l'horaire officiel de passage de la caravane et jusqu'à 30 mn après le passage du véhicule « fin de course ».

S'agissant des poids-lourds, il sera recommandé d'éviter les secteurs concernés par le passage du Tour de France dans le département et de rester sur le réseau autoroutier, notamment pour rejoindre le littoral.

L'ensemble des restrictions de circulation sont détaillées dans l'arrêté préfectoral et sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

Les itinéraires recommandés sont également disponibles en annexe.

- **Les consignes de sécurité à adopter avant, pendant et après le passage du Tour**

**Avant le passage :**

L'affluence des téléspectateurs sur la route du Tour et la fermeture d'axes routiers entraîneront d'inévitables difficultés de circulation. Informez-vous sur les horaires de passage de la course et les itinéraires conseillés.

**En attendant le passage des coureurs :**

- ne pas s'installer à la sortie d'un virage où la visibilité est plus faible ;
- des véhicules organisateurs circulent sur le parcours, précédant ou suivant la caravane publicitaire : restez vigilants au risque d'être surpris par des voitures isolées roulant souvent à vive allure ;
- soyez extrêmement vigilants sur les routes sans trottoir ;
- ne laissez pas vos enfants sans surveillance et évitez les jeux de balle ou de ballon ;
- hydratez-vous en cas de forte chaleur et, surtout, hydratez les enfants en bas âge ; prenez des boissons rafraîchissantes non alcoolisées, emportez chapeaux et crème solaire protectrice ...

**Lors du passage de la course :**

- restez derrière les barrières de sécurité ;
- respectez les consignes données par les policiers, les gendarmes et les signaleurs ;
- surveillez constamment vos enfants et tenez-les par la main ;
- soyez prudents lorsque vous ramassez les cadeaux distribués par la caravane publicitaire ;
- écartez-vous le plus possible de la chaussée : les accotements non stabilisés ou le ras du trottoir peuvent être utilisés par les coureurs, en tout état de cause, restez en dehors de la route ;
- ne changez pas d'emplacement au dernier moment ;
- ne courez pas, notamment à côté des coureurs ;
- n'aspergez pas les coureurs ;
- n'agitez pas de banderoles au-dessus des coureurs ;
- tenez vos animaux domestiques en laisse et loin du bord de la route ;
- chasseurs d'images : faites vos prises de vue en retrait de la chaussée

**Après le passage :**

- respectez les consignes des forces de sécurité ;
- n'essayez pas d'emprunter une voie avant sa réouverture ;
- si vous avez consommé des boissons alcoolisées, passez le volant à une personne.

Durant l'événement, il est interdit d'utiliser des engins pyrotechniques de fumigènes. De plus, il est recommandé d'éviter d'allumer les appareils (type barbecue) susceptibles d'occasionner des incendies de culture, notamment en cas de météo favorable.

**Mise en place d'un stand de la sécurité routière aux abords des sites d'arrivée**

La coordination sécurité routière de la Préfecture du Pas-de-Calais tiendra un stand, situé à proximité des arrivées en présence des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Ces derniers répondront à toutes les questions du public. L'objectif : rappeler les règles de bonne conduite et de bons comportements à adopter pour un meilleur partage de la route, que l'on soit conducteur, cycliste ou enfant.

## Annexe : itinéraires recommandés

